La Commission europelenne inflige une amende record al€ Intel

Description

Apre $\hat{I} \in S$ neuf ans de proce $\hat{I} \circ dure$, la Commission europe $\hat{I} \circ enne$ a inflige $\hat{I} \circ la$ plus forte amende jamais exige $\hat{I} \circ e$ au groupe Intel pour abus de position dominante sur le marche $\hat{I} \circ des$ microprocesseurs. Elle reproche au leader ame $\hat{I} \circ ricain$ dâ $\in TM$ avoir volontairement cherche $\hat{I} \circ a\hat{I} \in empe\hat{I}$, cher lâ $\in TM$ installation des puces de son concurrent AMD chez les constructeurs et dâ $\in TM$ avoir essaye $\hat{I} \circ da \in TM$ entraver la commercialisation dâ $\in TM$ ordinateurs e $\hat{I} \circ quipe\hat{I} \circ s$ de puces AMD dans certains grands re $\hat{I} \circ s$ eaux de distribution.

Après avoir envoyeÌ• une premieÌ€re communication de griefs aÌ€ Intel en juillet 2007 pour abus de position dominante (voir le n° 8 de *La revue europe̕enne des meÌ•diqs*automne 2008), la Commission europe̕enne, non satisfaite des reÌ•ponses du numeÌ•ro un mondial sur le marcheÌ• des microprocesseurs, a finalement infligeÌ• aÌ€ Intel, le 13 mai 2009, une amende record pour abus de position dominante, la plus importante jamais prononceÌ•e par la Commission europeÌ•enne, soit 1,06 milliard d'euros. Le montant de l'amende est lieÌ• au marcheÌ• consideÌ•reÌ• ainsi qu'aÌ€ la graviteÌ• des pratiques reprocheÌ•es aÌ€ Intel. Pour Neelie Kroes, la commissaire europeÌ•enne aÌ€ la concurrence, Â*«Intel a causeÌ• du tort aì€ des millions de consommateurs europeÌ•ens en cherchant deÌ•libeÌ•reÌ•ment aì€ exclure les concurrents du marcheÌ• des puces pendant plus de cinq ans».*

Les amendes inflige̕es par la Commission europeÌ•enne peuvent s'eÌ•lever jusqu'aÌ€ 10 % du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise condamneÌ•e. Intel controÌ,lant 80,3 % du marcheÌ• des puces, l'amende, qui repreÌ•sente 4,15 % du chiffre d'affaires mondial d'Intel en 2008 (37,6 milliards de dollars), se voulait significative. Par ailleurs, la dureÌ•e de l'infraction reconnue par la Commission europeÌ•enne est particulieÌ€rement longue, de cinq ans et trois mois, entre octobre 2002 et deÌ•cembre 2007. Or, le montant de l'amende est proportionnel aì€ la dureÌ•e de l'infraction, aì€ laquelle s'ajoute une majoration en cas de facteurs aggravants. Et c'est ce dernier point qui explique, sans aucun doute, la seÌ•veÌ•riteÌ• de la Commission europeÌ•enne qui, au terme d'une proceÌ•dure qui aura finalement dureÌ• neuf ans, a voulu sanctionner lourdement la strateÌ•gie deÌ•libeÌ•reÌ•e d'Intel visant aÌ€ eÌ•carter du marcheÌ• son principal concurrent AMD (Advanced Micro System – 19,2 % de part de marcheÌ•), aÌ€ l'origine de la premieÌ€re plainte en 2000.

Alors qu'il e̕tait reprocheÌ• aÌ€ Intel d'avoir donneÌ• de l'argent aux distributeurs pour obtenir une quasi-exclusiviteÌ• dans les rayons, d'avoir inciteÌ• financieÌ€rement, par des rabais importants, les fabricants d'ordinateurs aÌ€ n'utiliser que ses puces et aÌ€ refuser celles d'AMD, pratique interdite quand un acteur est en position dominante sur un marcheÌ•, d'avoir eÌ•galement chercheÌ• aÌ€ retarder la commercialisation de micro-ordinateurs eÌ•quipeÌ•s de puces AMD, d'avoir enfin vendu aÌ€ perte des processeurs, seules les trois premieÌ€res accusations ont eÌ•teÌ• retenues par la Commission

europe̕enne au terme de son enqueÌ,te. La Commission europeÌ•enne a ainsi prouveÌ• qu'Intel pratiquait des remises en eÌ•change d'une quasi-exclusiviteÌ• aupreÌ€s des plus grands fabricants d'ordinateurs mondiaux (Acer, Dell, HP, Lenovo et NEC), et qu'Intel avait verseÌ• des commissions aux fabricants pour qu'ils retardent la commercialisation des PC eÌ•quipeÌ•s de puces AMD. De l'argent a eÌ•galement eÌ•teÌ• donneÌ• aux distributeurs, aÌ€ l'instar de l'allemand MediaMarkt, deÌ•tenteur de la chaiÌ,ne de magasins Saturn, en contrepartie de l'engagement de commercialiser les seuls ordinateurs eÌ•quipeÌ•s de puces Intel. La Commission europeÌ•enne n'est en revanche pas parvenue aÌ€ prouver qu'Intel pratiquait la vente aÌ€ perte pour eÌ•touffer son concurrent AMD. Quant aux fabricants et aux distributeurs ayant accepteÌ• les conditions d'Intel, ils ont eÌ•galement eÌ•teÌ• consideÌ•reÌ•s comme victimes des pratiques du leader mondial des microprocesseurs.

Sources:

- « Bruxelles s'appreÌ,te aÌ€ infliger une lourde amende aÌ€ Intel », Alexandre Counis*Les Echos*, 11 mai 2009.
- « L'Europe inflige aÌ€ Intel une amende record », CeÌ•cile Ducourtieux et Philippe Ricard, *Le Monde*, 14 mai 2009.
- « Bruxelles inflige aÌ€ Intel une amende record », Alexandre Counis, *Les Echos*, 14 mai 2009.
- « Intel eÌ•cope d'une amende record », Jean-Jacques MeÌ•veLe Figaro, 14 mai 2009.

Categorie

- 1. Droit
- 2. Un trimestre en Europe

date créée 22 septembre 2009 Auteur alexandrejoux